

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 octobre 2021 - Délibération n° BC2021/10/02

Objet : PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2021-19 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DES SITES ET SENTIERS INTERCOMMUNAUX

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 5 octobre 2021, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – GAILLARD Thierry – GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etait excusée : LAPORTE Martine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/07/31 en date du 29 juillet 2020, portant délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000 € HT et jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée;

Vu la compétence de la Communauté de communes relative à « la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation » inscrit au bloc de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu le classement d'intérêt communautaire de 30 sentiers de randonnées multi-pratiques et de 11 sites naturels.

Vu que la Communauté de communes a en charge l'entretien de ces sites et sentiers (végétation, balisage, équipements, signalétique).

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Afin d'entretenir les équipements des sites et sentiers de randonnées intercommunaux, la Communauté de communes a choisi de lancer une consultation (n°2021-19) en procédure adaptée date du 22/07/2021, qui prend la forme d'un marché classique pour une durée de 8 mois. Il est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Equipement/remplacement d'aménagements métalliques et bois sur le sentier n°45 PR du bois des bœufs. Ce lot comprend essentiellement le remplacement d'embranchements en bois par des embranchements métalliques, ainsi que la réalisation d'un trottoir de bois en prestation supplémentaire éventuelle sur le site du bois des boeufs (commune de Bourganeuf).
- Lot n°2 : Remplacement d'aménagements en bois sur différents sites. Ce lot comprend différents types de travaux d'aménagements sur différents lieux situés sur le sud du territoire : plots en bois, trottoirs de bois, petite maçonnerie, réparation d'ouvrages en bois (sentier n°65 GR de Pays des cascades, landes et tourbières, sentier n°56 PR de découverte des champs de pierres et cascades d'Augerolles, sentier n°22 PR de découverte des landes et tourbières de la Mazure).

La publicité du marché a été réalisée sur le BOAMP (annonce n°21-102373) et sur le profil acheteur de l'intercommunalité sur www.synapse-entreprises.com en date du 22/07/2021.

Le montant estimatif du marché est de 28 724,99 € HT.

4 candidatures et offres ont été réceptionnées dans les délais impartis, elles ont été réparties par lot de la façon suivante :

- LOT 1 : 1 offre
 - M. Pierre CALOMINE (23400 Bourganeuf – SIRET 480 385 012 000 12) : 13 150 € HT /15 780 € TTC
- LOT 2 : 3 offres
 - SENEZE CHARRIOT PAYSAGE (63500 Sauvagnat-Ste-Marthe – SIRET 511 429 094 000 10) : 12 183 € HT /14 619,60 € TTC
 - SAS Jean-Baptiste NICON (23400 Saint-Priest-Palus – SIRET 799 762 570 000 15) : 7992 € HT / 9 590,4 € TTC
 - SARL Creuse Paysage (23000 Guéret – SIRET 494 706 302 000 36) : 9 955 € HT /11 946 € TTC

Les offres ont été analysées sur la base des critères de sélection suivants (commun aux deux lots) : Prix (pondération à 60%), Délais d'exécution des travaux (pondération à 30%) et qualité technique de l'offre (pondération à 10%).

Après examen des candidatures et offres, elles sont toutes régulières, appropriées et acceptables.

Les offres ont été analysées sur la base des critères de sélection suivants (commun aux deux lots) : Prix (pondération à 60%), Délais d'exécution des travaux (pondération à 30%) et qualité technique de l'offre (pondération à 10%).

Sur la base de ces critères, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n°1 : M. Pierre CALOMINE : 13 150 € HT /15 780 € TTC
- Lot n°2 : SAS Jean-Baptiste NICON : 7992 € HT /9 590,4 € TTC

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Attribue le lot n°1 du marché 2021-19 relatif à l'aménagement et l'entretien des équipements des sites et sentiers intercommunaux à M. Pierre CALOMINE pour un montant de 15 780 € TTC.
- Attribue le lot n°2 du marché 2021-19 relatif à l'aménagement et l'entretien des équipements des sites et sentiers intercommunaux à SAS Jean-Baptiste NICON pour un montant de 9 590,40 € TTC.
- Autorise M. Le Président à notifier, signer et engager le marché n°2021-19
- Autorise M. Le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

